

**MAIRIE DE
VENERAND**

**RETRAIT DE Permis de construire
APRÈS DÉCISION DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 03/06/2022

N° PC 017 462 22 P0004

Par :	Monsieur Alex BARBARIN
Demeurant à :	52 Chemin du Bois Morineau 17100 BUSSAC SUR CHARENTE
Représenté par :	
Pour :	
Sur un terrain sis à :	Route du Bois des Forts

Surface de plancher :
97,58 m²

Nb de logements : 1

Nb de bâtiments :

Objet de la Demande : Réalisation
d'une maison individuelle avec
garage

Le Maire,

Vu la demande susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants,

Vu la décision favorable au Permis de Construire en date du 26/07/2022,

Vu la demande de retrait du dossier cité en référence reçue le 06/03/2023,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'arrêté favorable au Permis de Construire en date du 26/07/2022 est retiré .

VENERAND, le **08 MARS 2023**

Le Maire

Ribaud
